



Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Placide

## AVIS PUBLIC

**EST**, par les présentes, donné par la soussignée, Lise Lavigne, directrice générale et greffière-trésorière, que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide statuera sur une demande de dérogation mineure au règlement numéro 05-10-90 relatif au zonage de l'ex-Paroisse, ci-après indiqué, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le 15 juin 2026 à 19 h 30 à la salle Jean-Paul-Carrières située au 281, montée Saint-Vincent.

### **Demande de dérogation mineure**

#### **Demande numéro DM-2026-00002**

Demande de dérogation mineure pour :

Immeuble : 5155, route 344 (lot 1 555 793), matricule : 4543-06-7747

Zone : RA-1

Nature : Autoriser, et ce malgré les dispositions de l'article 2.5.1 du règlement de zonage numéro 5-10-90, une piscine hors terre en cour avant réglementaire de la propriété.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal lors de la séance ordinaire du 15 juin 2026 quant à cette demande.

**DONNÉ** à Saint-Placide, ce 20<sup>e</sup> jour du mois de mai 2026.

Lise Lavigne

Directrice générale et greffière-trésorière

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus le 20 mai 2026 concernant une demande de dérogation mineure, en l'affichant aux endroits désignés en vertu du Règlement 07-11-2023 relatif aux modalités de publication des avis publics et abrogeant le Règlement 2018-06-07.

**EN FOI DE QUOI**, j'ai donné ce certificat à Saint-Placide, ce 20<sup>e</sup> jour du mois de mai 2026.

Lise Lavigne

Directrice générale et greffière-trésorière